



**Conseil de
développement**
Métropole de Rennes

Projet stratégique 2017-2021

Septembre 2017

p4

Contexte, missions et valeurs

p6

Enjeux et dynamiques territoriales à l'œuvre

p8

Notre positionnement stratégique : éclairer les enjeux métropolitains de façon transversale

6 DEFIS

p16

Principes et méthodes d'action

p18

Mise en œuvre du projet stratégique

p23

Lexique
(mots marqués d'un * dans le texte)

Mots marqués d'un * : voir lexique p 23

Édito du Président



Alain Charraud

Bénéficiant de l'héritage du CODESPAR*, le nouveau Conseil de développement de la métropole de Rennes¹ (le Codev) part d'un socle solide avec des études en cours et des axes structurants toujours d'actualité. Pour autant, il était opportun d'élargir sa vision, dans le nouveau cadre législatif et avec l'apport d'une nouvelle assemblée ; tel est l'objet du **projet stratégique 2017-2021 du Conseil de développement** qui vous est présenté ici.

Ce projet synthétise l'état d'esprit et les orientations décidées par ses membres. Son contenu est issu à la fois de documents-cadres préexistants² et des réflexions co-construites en interne³ depuis mars 2017. Il a vocation à constituer la base pluriannuelle, non exhaustive et actualisable de la démarche stratégique de notre Codev.

Je souhaite souligner ici au préalable quatre défis que nous aurons à relever en permanence :

1. Notre Conseil de développement n'a de sens et de crédibilité que s'il travaille en équipe ; nous avons à entretenir cet esprit d'équipe, et cela ne peut se faire qu'autour de valeurs communes ; notre charte d'engagement adoptée collectivement les rappelle.
2. Nous avons à faire vivre les 2 grandes missions dévolues à notre assemblée :
 - contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines ;
 - être acteur du débat métropolitain.

3. Nous venons tous avec des attentes légitimes liées à nos parcours ou aux structures que nous représentons ; mais l'enjeu est de transcender ces attentes, et de dépasser les clivages pour avancer ensemble. Au sein du Codev, nous ne sommes pas des lobbyistes, mais des bénévoles issus de mondes diversifiés. Nous souhaitons œuvrer positivement et de façon transversale pour le développement durable et harmonieux de la métropole.

4. Enfin, entre les élus et les citoyens, nous avons à trouver notre place, en toute autonomie. Nous devons ainsi nous tenir sur une ligne de crête :

- d'un côté, les élus définissent et mettent en œuvre des politiques publiques ;
- de l'autre, les citoyens bénéficient de ces politiques et font entendre leur voix à date fixe ;
- au milieu, et entre deux élections, pour remonter des citoyens vers les élus, on invoque souvent aujourd'hui une démocratie plus directe et plus participative ; on peut considérer que le Codev est le premier maillon de cette démocratie participative, celui de la société civile organisée.

¹ nommé le Codev dans le document.

² Délibération de Rennes Métropole du 15/12/16.

³ Séminaire d'accueil, contributions en ligne, séances plénières.

Contexte, missions et valeurs

Contexte : un héritage territorial et des évolutions législatives

Les récentes dispositions législatives (Lois MAPTAM* et NOTRe*) ont conduit les métropoles et les intercommunalités (EPCI*) de plus de 20 000 habitants à mettre en place un Conseil de développement sur leur territoire. Pour créer le Conseil de développement de la métropole de Rennes, les élus métropolitains ont souhaité s'appuyer sur l'expérience et le partenariat déjà développés depuis plus de 30 ans avec le CODESPAR.

Installé le 7 mars 2017, le Conseil de développement de la métropole de Rennes prend officiellement le relais du CODESPAR en ayant actualisé préalablement ses valeurs, ses missions, son territoire de référence, sa composition, sa gouvernance.

Instance de démocratie participative, le Codev est constitué de membres bénévoles issus de la société civile de divers horizons (économique, social, culturel, éducatif, scientifique, environnemental...) ainsi que de personnes qualifiées. Il a vocation à éclairer les décisions des élus locaux et ses préconisations nourrissent la mise en action sur la métropole de Rennes.

Le Codev a pour territoire de référence la métropole de Rennes. Il peut également travailler en réseau avec d'autres territoires, à l'échelle locale, régionale et nationale.

Deux missions principales structurantes

Deux missions¹ principales du Conseil de développement sont définies, elles sont complémentaires et peuvent s'enrichir mutuellement.

Contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines

Avec différentes modalités de mobilisation et de travaux :

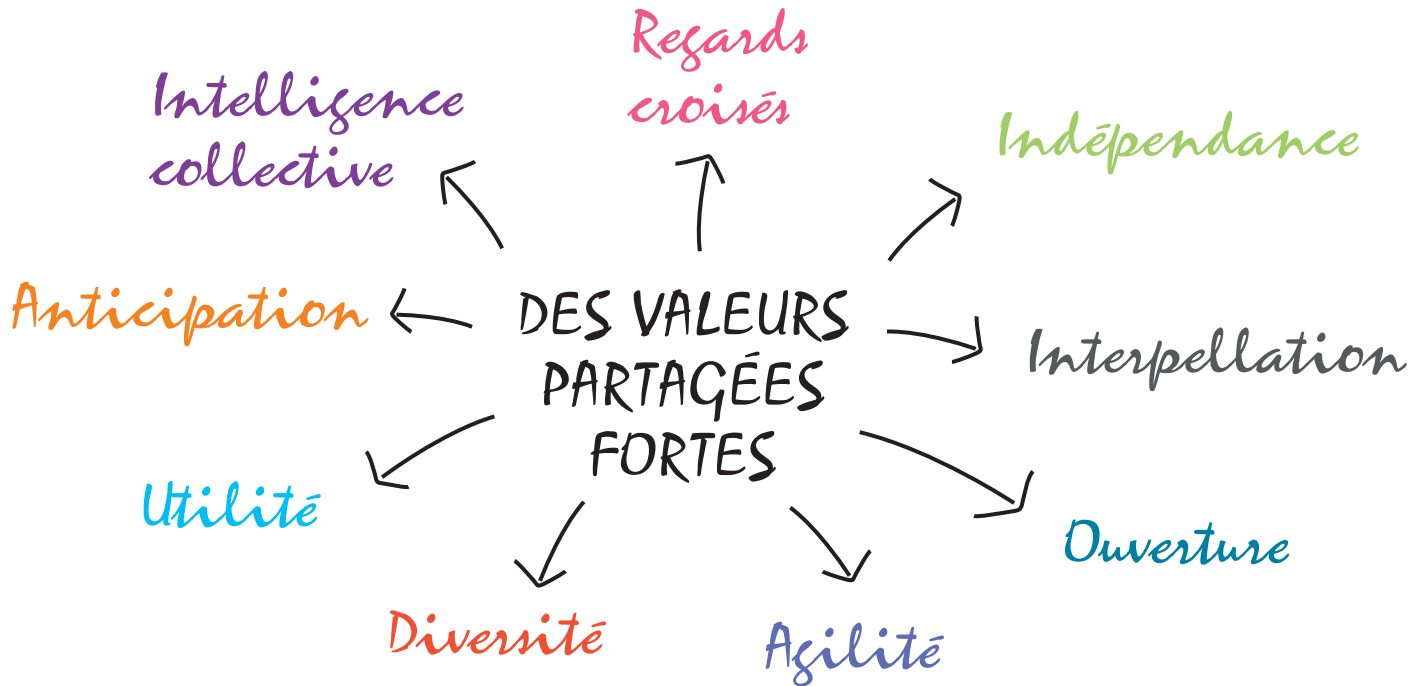
- formuler une expression en amont de l'élaboration ou de la révision d'une politique ;
- contribuer à un axe spécifique d'une politique ;
- produire un avis sur projet ;
- contribuer à l'évaluation des politiques.

Ces politiques publiques peuvent par exemple être relatives à l'habitat (PLH*), à la mobilité (PDU*), au climat et à l'énergie (PCAET*), à l'emploi (Manifeste pour l'emploi)...

Être acteur du débat métropolitain

Le Codev contribue à nourrir et à animer le débat public métropolitain sur les grands enjeux et mutations du territoire. Il favorise les échanges et croisements de regards entre les membres du Codev, les élus et d'autres acteurs du territoire. Dans ce cadre, il pourra organiser des temps de rencontre ou des travaux (consultations, ateliers contributifs...) mobilisant notamment des citoyens.

¹Extrait de la délibération de Rennes métropole du 15/12/2016.



Les valeurs partagées par les membres du Conseil traduisent l'état d'esprit du Conseil. Elles constituent un socle commun de référence qui soutient l'ensemble de ses initiatives et travaux.

Certaines valeurs, en continuité du CODESPAR, sont confortées en 2017 : l'intelligence collective, les regards croisés, l'indépendance, l'anticipation, l'interpellation et l'utilité.

D'autres valeurs sont à déployer davantage dans les travaux à venir : la diversité, l'agilité et l'ouverture.

Enjeux et dynamiques territoriales à l'œuvre

Etre proactifs face aux transitions en cours

De multiples transitions en cours viennent impacter la métropole de Rennes. Ces dernières s'inscrivent le plus souvent dans des dynamiques à l'échelle mondiale (transition économique, climatique...). Néanmoins, les territoires se doivent de bien les identifier et d'appréhender leurs impacts. Dans ce contexte changeant, ils peuvent agir localement et de façon pro-active.

C'est dans cet état d'esprit que les membres du Conseil de développement abordent les transitions à l'œuvre, qu'elles soient économique, sociale, énergétique, environnementale, numérique, démocratique, sociétale... Les pouvoirs publics, la société civile organisée et les citoyens peuvent ainsi impulser des actions concrètes pour faciliter les transitions d'un état à un autre au sein de la métropole.

Ces transitions et leurs impacts nécessitent des politiques accompagnatrices et anticipatrices (attractivité économique, adaptation métiers existants et émergence nouveaux métiers, prévention des inégalités et des fractures territoriales et sociales).

Des enjeux territoriaux multiples

Les membres du Codev sont particulièrement attentifs à plusieurs enjeux territoriaux, qui sont régulièrement abordés directement ou indirectement dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques métropolitaines (voir encadré ci-contre). Le schéma ci-contre synthétise les principaux thèmes évoqués par les membres à l'occasion de l'installation du Conseil en 2017.

Le numérique au service de tous

Dans un contexte de transformation numérique de la société globale et rapide

Le dialogue ville-campagne

Avec des territoires interdépendants

Les communs*

Ressources territoriales naturelles, matérielles et immatérielles gérées collectivement

La valorisation des ressources locales

Dans une logique d'économie circulaire (proximité, alimentation, circuits courts...)

Le bien-être et la santé

Un thème transversal à toutes les politiques publiques

La cohésion sociale

Une métropole à « taille humaine » inclusive et à l'écoute de tous ses habitants

Les mutations économiques et l'emploi

et leurs impacts sur les emplois, les compétences et la formation...

La mobilité

Dans ses dimensions économique, usages, proximité, accessibilité...

La dynamique de métropolisation

dans son environnement local, régional et national

Les enjeux énergétiques et climatiques

Dans leurs dimensions environnementale, économique et sociale

La qualité environnementale

Biodiversité, eau, air, sol...

L'enseignement supérieur et la recherche

*Rayonnement national et international
Ville riche de ses étudiant.e.s*

Rennes Métropole en bref

Dans les problématiques étudiées et les projets menés, le Conseil de développement prend en considération le projet métropolitain validé en 2013, et les nouvelles compétences de Rennes Métropole depuis 2015.

Ses compétences

Développement et aménagement économique, social et culturel.

Aménagement de l'espace métropolitain.

Politique locale de l'habitat.

Politique de la ville.

Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau...).

Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

Son projet de territoire

approuvé le 20 juin 2013

Un projet de territoire en 4 ambitions.

Une métropole entreprenante et innovante

Favoriser la création d'emplois et d'activités durables par le soutien à l'innovation, à l'excellence académique, à l'entrepreneuriat et l'adaptation des compétences.

Une métropole accueillante et solidaire

Renforcer la cohésion et la mixité sociale et accompagner le développement démographique.

Une métropole écoresponsable et exemplaire

Conforter la qualité de vie en renforçant la cohérence territoriale et en engageant le territoire dans la transition énergétique et écologique.

Une métropole capitale régionale, attractive et entraînant

Renforcer le rayonnement international, les coopérations et conforter l'attractivité régionale au bénéfice du développement du territoire.



metropole.rennes.fr

Notre positionnement stratégique : éclairer les enjeux métropolitains de façon transversale

Le Conseil de développement, de par ses valeurs, sa composition et ses missions, a l'ambition d'aborder les enjeux métropolitains **de façon décloisonnée et systémique**. Ainsi, six mots-clés ont été priorisés par l'assemblée plénière. Ils constituent autant de défis transversaux à relever collectivement afin de co-construire une métropole à la fois rayonnante et inclusive. Ces mots-clés traduisent le positionnement stratégique pluriannuel du Codev. Ils constituent une grille de lecture qui pourra aider les membres à élaborer les réponses du Codev aux saisines et les auto-saisines.



DÉFI DE L'ACCESSIBILITE



L'accessibilité est une donnée indispensable pour le bon fonctionnement de la métropole. Elle recouvre aussi bien l'accessibilité physique par la mobilité et les transports par exemple que l'accessibilité à l'emploi, au logement, aux services, à la culture...

C'est également un enjeu majeur pour toute personne en situation de handicap qui, face à un environnement donné, peut avoir des difficultés d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension.

L'accessibilité peut également être facilitée par le numérique si les risques de fracture numérique pour certain·e·s sont anticipées. Enfin, l'accessibilité est également impactée par l'organisation temporelle du territoire et des activités (voir le défi « temporalités »).

L'accessibilité s'appréhende sous de nombreux prismes et ce sont ces multiples facettes qui intéressent les membres du Conseil de développement dans le cadre de leurs contributions aux politiques publiques.

→ *Ainsi par exemple, l'accessibilité à la métropole et la circulation sont des points clés du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'accès à l'emploi durable est un objectif majeur du Manifeste « Mettre en commun nos forces pour l'emploi », l'accès au logement est une finalité du Programme Local de l'Habitat (PLH) ou encore l'accès aux données et leur sécurisation est l'enjeu du Service Public métropolitain de la donnée en projet.*



DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ

La métropole rennaise est attractive, dynamique et une nouvelle décennie s'annonce avec de nombreux équipements et projets phares tels que la ligne à grande vitesse, la deuxième ligne de métro, le centre des congrès ou encore la cité internationale.

Les questions soulevées autour de l'attractivité concernent aussi bien l'accueil de personnes, la qualité de vie, l'implantation de nouvelles activités, le rôle de capitale régionale, l'image de la métropole vue de l'extérieur, ses relations avec les territoires voisins, etc.

Dans ce contexte, les membres du Conseil de développement sont autant préoccupés par :

- l'optimisation des effets bénéfiques de la métropolisation (vitalité et visibilité des activités économiques du territoire, renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche, création d'emplois, arrivée de « talents », redistribution...)
- que la limitation des effets négatifs (congestion automobile, consommation d'espaces agricoles, fractures spatiales et sociales, prix de l'immobilier, fragilité et tension accrue des écosystèmes...).

→ *Exemple de politiques de Rennes Métropole en lien avec l'attractivité (non exhaustives) : Stratégie économique, Schéma de développement universitaire, grands équipements et évènements métropolitains...*

DÉFI DE

LA DURABILITÉ



Utilisé depuis les années 90, le terme « durabilité » désigne la configuration de la société humaine qui lui permette d'assurer sa pérennité. Le développement durable (ou soutenable) intègre trois dimensions imbriquées les unes aux autres : économique, sociale et environnementale. Le développement durable de la métropole est une préoccupation forte des membres du Conseil. La durabilité des projets et des actions menées doit par exemple favoriser l'économie des ressources, l'optimisation économique, l'emploi de qualité ou encore le bien-vivre et la santé publique. La durabilité implique également une approche plus préventive, anticipatrice, et donc au-delà de « simples » mesures curatives.

Il semble pertinent de prolonger cette notion de durabilité par celle de la résilience. En effet, initialement appliquée à la physique et la psychologie, le terme résilience s'applique de plus en plus « *aux territoires en questionnant l'organisation de services publics et la gouvernance locale. Avec plusieurs significations : l'anticipation, la prévention, la protection, l'adaptation, le rebond, la recomposition...* » (source www.mairie-info.com). La capacité de résilience du territoire peut par exemple concerner l'adaptation au changement climatique et son anticipation dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

→ *La durabilité est inhérente à de nombreuses politiques publiques : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), démarche « Smart city » (optimisation de la gestion de la ville)...*



DÉFI DE LA MIXITÉ

Deux dimensions de la mixité sont peut-être plus fréquemment utilisées, celles du genre ainsi que la mixité sociale. Les membres du Conseil, tout en étant préoccupés par ces deux premières dimensions, sont également soucieux d'une métropole où la mixité générationnelle crée du lien entre les générations, où la diversité culturelle s'enrichit de façon permanente. Une autre mixité est également pertinente à faire vivre : celle de la mixité fonctionnelle, garantissant une pluralité de fonctions (économique, culturelle, sociale, transports...) sur un même espace à l'échelle d'une zone d'activités, d'un quartier ou d'un immeuble.

Enfin, la mixité des expertises mobilisées afin de produire la décision publique est également une source d'enrichissement des politiques et projets métropolitains (expertises techniques, citoyennes... / Voir page 16 « fonctionner en mode collaboratif »).

→ *La mixité « déclinée » est un défi transversal pour la métropole rennaise et concerne l'ensemble des politiques publiques (exemple : Programme Local de l'Habitat, Projet culturel, Plan de lutte contre les discriminations...), PLUi...*

DÉFI DE

LA PROXIMITÉ



Avec plus de 430 000 habitants, la métropole de Rennes figure parmi les métropoles à « taille humaine », reconnue pour son attractivité et sa qualité de vie. Plusieurs décennies de planification urbaine ont permis de contribuer à construire un maillage de communes de toutes tailles au sein de la métropole. Cette organisation se traduit dans le schéma de cohérence territoriale à l'échelle du Pays de Rennes (SCoT*) qui détermine différents niveaux de services quotidiens, ponctuels ou rares à assumer.

Quel que soit le lieu de résidence des métropolitains (communes urbaine, périurbaine ou plus rurale), il est souhaitable que chaque citoyen bénéficie de l'accès à des services quotidiens en proximité. Cette proximité peut être physique ou facilitée par le numérique. Plus globalement, la proximité favorise les liens sociaux de qualité et est source d'inclusion et de bien-être. Dans leur regard sur les politiques publiques, les membres du Codev sont particulièrement soucieux de la prise en compte de cette dimension.

→ *Exemples : Schéma de cohérence territoriale du Pays de Rennes, PLUi, Plan de lutte contre les discriminations...*



DÉFI DE TEMPORALITÉS

Rennes a été un territoire précurseur au niveau national avec la mise en place d'un Bureau des temps. Dès 2002, l'action publique locale a intégré une approche temporelle afin de réduire les inégalités et d'optimiser le fonctionnement de la ville (sensibilisation, adaptation des horaires des services, etc.). Cette approche est en effet originale et pertinente afin de mieux concilier les temps et rythmes de la ville (jour/nuit, semaine/samedi-dimanche, heures de pointes/heures creuses, périodes scolaires/congés scolaires)...

Par exemple sur les enjeux de la mobilité, ce n'est pas tant le nombre de kilomètres d'un trajet qui compte que le temps mis à le parcourir. Ainsi la cartographie d'un territoire en « distance-temps », change radicalement selon les heures de la journée et le moyen de transport utilisé. Par ailleurs, l'approche temporelle d'un espace ou d'un équipement permet d'aborder ses différentes facettes. Selon le moment de la journée, de la semaine ou de l'année, une place publique peut être consacrée à de multiples usages ; son utilisation pouvant ainsi être optimisée à investissements constants.

Les membres du Codev sont sensibles à la prise en compte de cette dimension temporelle dans l'organisation de la métropole rennaise. C'est à la fois un paramètre de compétitivité et d'inclusion.

→ *Exemples de politiques publiques concernées a priori par la dimension temporelle (non exhaustives) : PDU, Projet culturel, Smart city...*

Principes et méthodes d'action

Les membres du Codev souhaitent mettre en place des méthodes de travail agiles, diversifiées, pragmatiques. Il s'agit d'aller vers une démarche d'ouverture, dans la mesure du possible au contact du terrain et en mode collaboratif.

Fonctionner en « mode collaboratif »

Le mode collaboratif s'applique à différents niveaux.

- **En interne entre membres du Conseil.**

Le Codev déploiera des outils permettant de faciliter l'interconnaissance, le partage, la coopération et la co-création.

- **S'ouvrir à la mixité des expertises.**

Le Conseil cherchera à élargir la mobilisation d'expertises variées et à les croiser afin d'enrichir les points de vue (expertise technique, expertise d'usages, recherche en lien avec la thématique ou sur les sciences participatives...).

- **Travail avec autres instances et niveaux de participation.**

Le Codev poursuivra et renforcera ses coopérations en subsidiarité avec les autres niveaux et instances de participation. (par exemple Ceser Bretagne, comités consultatifs du Conseil départemental, comités d'usagers thématiques, Fabrique citoyenne de la ville de Rennes, comités citoyens du contrat de ville...).



Séminaire d'accueil du Codev - 5 avril 2017.

Développer des relations avec les citoyens et être au plus près du terrain

Au sein du Conseil, les citoyens sont représentés indirectement par les membres (représentants d'entreprises, de salariés, de familles, d'étudiants, d'usagers...). Cette variété de profils permet de partager diverses expertises d'usages et remontées du terrain. Selon les enjeux à travailler et les politiques publiques à éclairer, le Conseil ira également au contact direct du terrain et des citoyens. Cela permettra à ses membres de capter au mieux les problématiques et les dynamiques à l'œuvre au sein de la métropole.

Cette proximité avec les citoyens sera également recherchée dans la phase de communication et d'appropriation des travaux du Conseil par le grand public.

Activer le levier du débat métropolitain

Contribuer au débat métropolitain est une nouvelle mission pour le Conseil.

Afin d'éclairer l'action publique, il sera de plus en plus nécessaire de mettre en débat des enjeux souvent complexes à appréhender et impliquant une multitude de parties prenantes. Le débat permet ainsi de croiser les regards et d'exprimer des intérêts différents voire contradictoires. Le débat peut également permettre de mieux appréhender des problématiques émergentes, sociétales... impactant le développement de la métropole mais dépassant le cadre strict des compétences de Rennes Métropole. Les formes des débats sont à inventer et pourront être variables (débat présentiel ou numérique, ponctuel, périodique ou plus permanent...).

Contribuer au dialogue social territorial élargi

Le Conseil de développement, de par sa composition diversifiée, peut être un lieu privilégié pour contribuer à l'animation du dialogue social territorial élargi. Ce dialogue peut révéler des besoins ou faire émerger des initiatives collectives pertinentes. Il peut impliquer diverses parties prenantes sur les questions d'emploi et de formation et contribuer ainsi à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPEct*). Il concerne également d'autres enjeux à l'échelle du bassin de vie pour lesquels les territoires sont interdépendants (agriculture, déplacements...).

Travailler de manière transversale et décloisonnée

Etant donné le rôle et la composition du Conseil, ses travaux sont naturellement positionnés dans une approche transversale et décloisonnée. Cette approche a été réaffirmée lors des différentes étapes de préparation du projet stratégique et est déjà à l'œuvre dans les travaux en cours.

Positionner les réflexions en anticipation et en prospective

Le Codev est une assemblée du temps long. Ses membres doivent nécessairement se préoccuper des enjeux à moyen et long termes pour le développement durable de la métropole. Il est indispensable d'anticiper l'avenir de la métropole au-delà des approches conjoncturelles. Pour ce faire et selon la pertinence du sujet, les travaux du Conseil pourront se construire avec une approche prospective. Les démarches prospectives permettent ainsi d'imaginer plusieurs futurs possibles, éclairant le souhaitable et les décisions.

L'Audiar* menant régulièrement des analyses prospectives dans le cadre de ses observatoires thématiques, les synergies avec les travaux du Conseil seront une opportunité à développer.

Mise en oeuvre du projet stratégique

Travaux et activités

Les activités du Conseil de développement s'organisent principalement autour de saisines formulées par Rennes Métropole et d'auto-saisines portées par ses membres.

Il a un rôle d'« agitateur d'idées » et d'interpellation en amont de l'action.

Les saisines et les auto-saisines

Les formes de travaux autour des saisines et auto-saisines seront variées et adaptées à chaque thématique (groupe-projet, auditions, débat, outils numériques...), dans un état d'esprit permettant d'expérimenter des formes de travail innovantes.

L'anticipation et la priorisation des saisines permettent au Conseil de développement de construire un programme laissant place à sa capacité d'auto-saisine.

Autres travaux

Le Conseil est régulièrement sollicité par participer à des instances spécifiques ou des démarches transversales pilotées par Rennes Métropole.

→ *Par exemple, Comité de sélection ITI Feder* ; Comité d'orientation du PCAET* ; Comité de pilotage « Smart city *»...*

Moyens

Moyens humains et logistiques

Comme le prévoit la loi, Rennes Métropole veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil de développement. Le Conseil n'ayant pas de personnalité juridique, ses moyens de fonctionnement sont portés par l'Agence d'urbanisme de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiar*). Ainsi, une équipe technique de trois salariées accompagne le projet stratégique et le programme de travail du Conseil de développement. Cette organisation favorise une complémentarité des missions entre les deux structures et permet de mieux mettre en synergie les expertises complémentaires de l'Agence et du Conseil.

Afin de garantir l'autonomie du Conseil, le Président du Conseil de développement est partie prenante des décisions relatives aux moyens humains, techniques et financiers dédiés aux activités du Codev.

Moyens bénévoles et valorisation

Conformément à la loi, les membres du Conseil ne perçoivent pas d'indemnités, leur investissement est bénévole.

Rennes Métropole et le Conseil organisent pour les bénévoles l'accès à l'information nécessaire à la réalisation des travaux du Conseil (par exemple par la transmission de documents d'étapes de la métropole dans le cadre d'évaluation, de diagnostic, ou d'élaboration d'orientations stratégiques de politiques publiques).

Par ailleurs, selon les enjeux étudiés, il peut être nécessaire de former les bénévoles en terme de contenu ou de méthodes.



Les membres du Bureau du Codev. De g. à d. : Marie-Pascale DELEUME (Eaux et rivières de Bretagne – délég.35), Tania ROBIN (personne qualifiée), Gilles MOREL (UDAF 35), Marick FEVRE (IREPS), Patrick SOULIER (CGT), Vincent DAEL (UNEF), Germain BERTRAND (CFTC), David ALIS (Université de Rennes 1), Alain CHARRAUD (personne qualifiée, Président du Codev), Bernard LAURANS (ENEDIS), Flavie BOUKHENOUGA (Ligue de l'enseignement 35), Olivier DAVID (Université de Rennes 2), Gwénaëlle CARFANTAN (CCI Ille-et-Vilaine). Absent sur la photo : Bruno CRESSARD (Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine).
© photo Didier Gouray, Rennes métropole.



Séance plénière d'installation du Conseil de développement de la métropole de Rennes - 7 mars 2017.

➔ *Par exemple, en 2017 le réseau des conseils de développement bretons organise plusieurs formations collectives pour les bénévoles des conseils de développement bretons : sur le thème de la prospective, de la construction d'avis ou de l'évaluation des politiques publiques.*

Un suivi annuel des heures de bénévolat dédié aux activités du Conseil contribue à valoriser l'engagement des membres bénévoles au service du développement de la métropole.

Organisation

Le Conseil de développement de la métropole de Rennes est une instance indépendante qui s'organise librement. Des [règles de fonctionnement](#) définissent l'organisation du Conseil.

Composition

Composé de personnes morales et de personnes qualifiées, le Conseil pourra compter à terme une assemblée plénière d'environ 120 membres. Dans la mesure du possible, la diversité des acteurs œuvrant dans les champs économique, social,

culturel, éducatif, scientifique et environnemental est représentée dans l'assemblée plénière. La composition est également diversifiée dans la nature des acteurs mobilisés (statuts, tailles, parité, différentes générations...).

Chaque membre s'implique dans l'esprit de la [charte d'engagement](#). Au-delà de ses membres, le Conseil de développement mobilise tout partenaire du territoire pouvant utilement contribuer à ses travaux.

Instances

L'assemblée plénière est constituée de l'ensemble des membres. Elle est le réseau actif du Conseil de développement.

Le Bureau et son président assurent la gouvernance du Conseil de développement. Il porte la vision et le projet stratégique du Conseil de développement. Il se nourrit régulièrement des contributions et débats de l'assemblée plénière.

Partenariat et dialogue avec Rennes Métropole

Dialogue avec les élus

Dans un cadre renouvelé, Rennes Métropole et le Conseil de développement souhaitent pérenniser des liens de qualité entre les élus et la société civile organisée. Le partage et la diffusion des travaux du Conseil de développement sont des éléments fondamentaux de la dynamique d'échange avec les élus métropolitains. Pour ce faire, plusieurs lieux et niveaux de dialogue sont organisés.

Un vice-président de Rennes Métropole référent du partenariat

Le vice-président en charge de la prospective, du développement durable et de l'animation territoriale de Rennes Métropole est le référent permanent du partenariat avec le Conseil. Il est l'interlocuteur privilégié du président et du Bureau du Conseil.

Un comité partenarial

Un comité partenarial, composé de membres du Bureau du Conseil de développement et d'élus métropolitains, se réunit plusieurs fois par an. Le dialogue sera régulier autour des travaux et de leurs impacts sur les politiques métropolitaines.

Le **rapport d'activité** du Conseil de développement est examiné et débattu avec le Conseil métropolitain.

Enfin, pour **chaque saisine ou collaboration spécifique**, le dialogue se fait en lien avec le vice-président-e en charge de la politique publique concernée ainsi qu'avec les services dédiés. Selon le besoin, des temps de présentation et de débat autour des travaux du Conseil sont programmés

au sein des instances de pilotage de la métropole (comités de pilotage, commissions thématiques, groupes de travail...).

Les saisines

Toute saisine est précisée dans sa problématique, ses objectifs, ses délais et la nature de la participation attendue du Conseil de développement.

Les auto-saisines

Le Conseil de développement peut se saisir de toute question relative au développement de la métropole et se saisir des dynamiques du territoire pour apporter une vision complémentaire qui enrichit celle des élus. Les auto-saisines sont présentées dans le programme d'activités et font l'objet d'échanges avec Rennes Métropole. Les travaux réalisés peuvent nourrir les réflexions des saisines et l'organisation de débats métropolitains.

Suivi-évaluation des politiques publiques

Rennes Métropole est doté d'un programme pluriannuel d'évaluation de ses politiques publiques. Selon les thématiques, le Conseil de développement apportera sa contribution aux évaluations, par son regard complémentaire et en lien avec son projet stratégique (voir les défis repérés page 8).

Principaux autres partenariats

(non exhaustifs)

Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (Audiard)

L'Audiard accompagne le développement de la métropole rennaise et de son aire d'influence, l'aire urbaine*. C'est un outil d'aide à la décision, dans les domaines du développement local, de l'aménagement et de la planification stratégique. Dans le cadre du partenariat entre Rennes Métropole et le Conseil de développement, l'Audiard* porte les moyens de fonctionnement du Conseil. L'Audiard et le Conseil de développement développent par ailleurs des synergies dans le cadre de leur programme de travail respectif.

Pays de Rennes

Le Pays de Rennes est composé de 77 communes regroupées en 4 intercommunalités (EPCI*). Dans le cadre de la Loi NOTRe*, trois nouveaux Conseils de développement ont vu le jour en 2017 (Châteaugiron, Liffré-Cormier, Val d'Ille-Aubigné), en parallèle de la transformation du CODESPAR en Conseil de développement de la métropole de Rennes.

Les conseils de développement sont cosignataires du contrat de partenariat entre le Pays de Rennes l'Europe et la Région Bretagne. Des partenaires privés issus de chaque Conseil siègent dans le comité unique de programmation (CUP*) qui instruit les projets.

Région Bretagne

La Région Bretagne soutient financièrement l'activité des conseils de développement bretons depuis plusieurs années. Elle organise régulièrement des rencontres avec les pays et les Conseils de développement.

Conseil économique, social et environnemental Régional de Bretagne (CESER)

Le CESER Bretagne a des relations privilégiées avec les conseils de développement de Bretagne. Il peut solliciter leurs contributions dans le cadre de certaines études (exemple : centres bourgs, transition climatique et énergétique...) et les associe à certaines rencontres (exemple : les forums prospectifs).

Réseau régional des conseils de développement bretons

Le réseau des conseils de développement bretons contribue à la lisibilité des actions des conseils de développement au niveau régional. Il facilite les échanges entre conseils, il organise régulièrement des rencontres thématiques et construit des expressions collectives. Une plateforme commune permet également de capitaliser les documents et travaux des conseils.

Le Codev est membre du réseau.

Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)

La coordination nationale des conseils de développement réunit plus de 70 conseils au niveau national, de toute nature (urbain, rural). Elle œuvre pour la reconnaissance et la valorisation des conseils de développement auprès des instances et réseaux nationaux

Le Codev est membre du Conseil d'administration de la CNCD du mandat 2016-2018. Par ailleurs, il s'implique entre autres dans le groupe de travail dédié aux métropoles.

Stratégie de communication

Au-delà de la communication entre ses membres et du dialogue interne avec les élus métropolitains, les travaux et préconisations du Conseil sont largement diffusés et peuvent faire l'objet d'échange et de mise en débat afin de nourrir les réflexions et projets des élus, des acteurs et des citoyens métropolitains. L'indépendance des membres du Conseil de développement et leur liberté de parole se traduisent par une ligne éditoriale et une stratégie de communication dédiée (site internet, réseaux sociaux, publications et avis...).

La stratégie de communication du Conseil de développement s'appuie actuellement sur les outils en continuité du CODESPAR (site internet, publications, twitter...). Elle sera actualisée afin de s'adapter aux nouvelles missions et travaux du Conseil.

Suivi et évaluation du projet stratégique

Par la construction de son projet stratégique, le Conseil de développement se donne un guide sur quatre années pour ses travaux au quotidien. Un bilan intermédiaire en 2019 permettra de prendre du recul sur la réalisation de ce projet stratégique et pourra réorienter son contenu selon le besoin. Un bilan global pour l'échéance de 2021 permettra de préparer le mandat suivant de l'assemblée plénière.

Le Conseil de développement mettra en place des critères et indicateurs de suivi et d'évaluation des effets et impacts de son projet stratégique.

Pour retrouver les documents-cadres du Conseil de développement :

- *la délibération de Rennes Métropole du 15/12/2016*
- *la charte d'engagement du Conseil de développement*
- *les règles de fonctionnement du Conseil de développement*

→ www.codev-metropolerennes.bzh/qui-sommes-nous/notre-fonctionnement.html

LEXIQUE

Aire urbaine Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

AUDIAR Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise

CODESPAR Conseil de développement économique et social du pays et de l'agglomération de Rennes. Créé en 1984 en tant que comité de développement, agréé comité de bassin d'emploi par l'Etat et transformé dans le contexte de la loi Voynet en Conseil de développement du pays et de l'agglomération de Rennes à partir de 2000

Les « communs » *Les « biens communs », ou tout simplement « communs » regroupent :*

- des ressources qui sont soit naturelles (ex. : une forêt, une rivière, la biosphère), matérielles (ex. : une machine-outil, une imprimante) ou immatérielles (ex. : une connaissance, un logiciel, l'ADN d'une plante ou d'un animal),
- ainsi que les formes de gouvernance associées à ces ressources.
Ces communautés, agissant au bénéfice de l'ensemble de leurs membres, établissent des règles dans le but de partager, promouvoir, préserver et pérenniser ces ressources.

CUP Comité unique de programmation

DST Dialogue social territorial

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunal

GPECT Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale

ITI feder Investissements Territoriaux Intégrés du Fonds Européen de Développement Régional

Loi MAPTAM Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Loi NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PCAET Plan Climat Air Energie territorial

PDU Plan de déplacements urbains

PLH Programme local de l'Habitat

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

SCoT Pays de Rennes Schéma de Cohérence Territoriale : document de planification stratégique qui fixe à l'échelle du Pays de Rennes les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Smart city La ville intelligente est un nouveau concept de développement urbain. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant la ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services. Le périmètre couvrant ce nouveau mode de gestion des villes inclut notamment : infrastructures publiques (bâtiments, mobiliers urbains, domotique, etc.), réseaux (eau, électricité, gaz, télécoms) ; transports (transports publics, routes et voitures intelligentes, covoiturage, mobilités dites douces - à vélo, à pied, etc.) ; les e-services et e-administrations.

Les membres de l'assemblée plénière

(composition au 26/04/2018)

Personnes morales

ADO Habitat 35 ● Action Logement - Délégation Bretagne ● AFPA - Direction régionale ● Air Breizh ● Amitiés sociales ● Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) ● Association rennaise pour la maîtrise des énergies dans les copropriétés (ARMEC) ● ATD Quart monde ● Banque de France ● Banque Populaire de l'Ouest ● Bretagne active ● CCI Ille-et-Vilaine ● CFDT ● CFE-CGC ● CFTC ● Confédération des PME (CPME) ● CGT ● Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine ● Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine ● CHU Rennes ● Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Ille-et-Vilaine (CIDFF 35) ● Centre local d'Information et de Coordination Allia'Agés (CLIC Allia'Agés) ● Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) ● Collectif handicap 35 ● Comité régional des banques ● Coop de construction ● COORACE (Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire) ● Centre régional d'Information Jeunesse de Bretagne (CRIJ Bretagne) ● CROUS Rennes-Bretagne ● Eau et rivières de Bretagne - délégation 35 ● ENEDIS ● Entreprendre pour Apprendre Bretagne ● Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole d'Ille-et-Vilaine (FDSEA d'Ille-et-Vilaine) ● Fédération des Acteurs de la Solidarité ● Fédération des entreprises d'insertion Bretagne ● Fédération Syndicale Unitaire (FSU) ● Fédération Étudiante Rennaise Inter Associative (FERIA) ● Fédération des MJC de Bretagne (FR MJC de Bretagne) ● GRDF ● Ingénieurs et scientifiques de France (IESF) ● Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS Bretagne) ● IVINE (Ille-et-Vilaine Nature Environnement) ● La Feuille d'érable ● La Poste - DRG Bretagne ● La Rennes Créative ● La route du meuble et des loisirs ● Liberté couleurs ● Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine ● Ligue des droits de l'homme ● Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) ● Mutualité française Bretagne ● Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR) - Université Rennes 1 ● Rennes Métropole Handball ● RESO solidaire ● SNCF Mobilités Bretagne ● Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine (Udaf 35) ● UNA Ille-et-Vilaine (Union départementale d'Ille-et-Vilaine de l'aide, des soins et des services aux domiciles) ● Union Nationale des Étudiants de France (UNEF Rennes) ● Union des entreprises de proximité (U2P) ● Union des entreprises pour l'Ille-et-Vilaine (UE 35) ● Union du Commerce du Pays de Rennes ● Union Régionale des Scop de l'Ouest ● Unité Locale Croix-Rouge française de Rennes ● Université de Rennes 1 ● Université Rennes 2 ●

Personnes qualifiées

CHARRAUD Alain ● LE TALLEC Dominique ● PRIGENT Xavier ● ROBIN Tania ● SIMON Marie-Anne

Retrouvez notre actualité et nos travaux sur
www.codev-metropolerennes.bzh
et sur twitter [@CodevRennes](https://twitter.com/CodevRennes)



**Conseil de
développement**
Métropole de Rennes

Conseil de développement de la métropole de Rennes
Audiar
3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716
35207 Rennes cedex 2

02 99 01 85 15
contact@codev-metropolerennes.bzh

Nos partenaires

